



Règlement et déroulement de la journée roulage

MC ST MARC

Roulage sur spéciale / prairie pour enduro et motocross

Restauration possible (Food-truck et buvette)

Organisateur : **Moto Club Saint Marc** impasse de St Marc 82130 Piquecos

Article 1. Date, lieu et horaire :

Dimanche 04 septembre 2022 – 877 côte de mares 82130 Montastruc

Contrôle administratif 7H30 – 8H45

Début roulage : 9h00 / Fin du roulage : 18h00

Article 2. Principe de La journée :

La journée se déroule sur un terrain privé de type prairie hersée et spéciale en herbe.

Il est interdit de réutiliser les traces en dehors de cette journée roulage sous peine de poursuite judiciaire.

Cette journée n'est pas une compétition et il n'y a pas de chronomètre. **Seulement pour le plaisir de rouler et partager un moment de convivialité.**

Le roulage est libre de 9h00 à 18h00 avec des pauses pendant la journée pour laisser place aux Kids.

Article 3. Obligations du pilote et assurance :

Motocross : Assurance personnelle assure ton sport à présenter au contrôle administratif

<https://assuretonsport.com/>

Enduro : Permis de conduire, carte grise et assurance à présenter au contrôle administratif

Le MC ST MARC est couvert avec une assurance responsabilité civile professionnelle.

Pilotes admis : 100 max (kids compris – 14 ans)

Le pilote devra être équipé d'un casque homologué, de protection dorsale, de bottes de moto, de gants de moto, de genouillères et d'une tenue adaptée à la pratique de la moto tt.

Chaque pilote engage sa propre responsabilité vis-à-vis des dommages matériels ou physiques qu'il pourrait causer à des tiers ou en être la victime et renonce expressément à tout recours à l'encontre des organisateurs et propriétaires de parcelles privées pour lui ou ses ayants droit

Article 4. Engagements et désistements :

Les droits d'engagement sont fixés à 30€ la journée pour les adultes et 15 pour les enfants de moins de 14 ans. Les engagements se feront via le site motott.fr. dans la partie Balades enduro. Le règlement se fait à l'engagement uniquement par carte bancaire. Tout engagement sans règlement sera automatiquement en liste d'attente et ne sera validé qu'à réception du règlement.

Conformément à l'article 2.2.1.9 du code sportif, le club organisateur se réserve le droit de refuser un pilote sans avoir à en donner la raison. Les engagements sont ouverts le 25 juin 2022. Les confirmations d'engagements seront envoyées par mail et visibles sur motott.fr. Tout désistement doit être accompagné d'un certificat médical de moins de 15 jours pour le remboursement intégral.

Les inscriptions ferment le mardi 30 août. Il vous sera encore possible de vous inscrire jusqu'au samedi 03 septembre avec une majoration de 10€

Pour les mineurs une autorisation parentale et la présence des parents ou d'un tuteur est obligatoire.

Article 5. Programme de la journée :

Le programme de la journée sera disponible quelques jours avant.

Une animation pour les enfants est prévue.

Le public et les accompagnants sont admis.

Vous pourrez profiter d'une restauration sur place

Food Truck salé et sucré – Buvette

Pour toutes demandes vous pouvez contacter le MC ST MARC.

mcstmarc@gmail.com – 06 08 36 04 96

Facebook : MC.stmarc

Instagram : mc.stmarc